

Correction collective

Session de rattrapage 2020

Examen de droit romain IUR I

Il n'y aura pas de correction collective de l'examen **de droit romain** (IUR I) effectué lors de la session de rattrapage 2020.

Les candidat(e)s pourront consulter leur copie en prenant contact avec Madame Aurélie Santarossa (aurelie.santarossa@unifr.ch), assistante de la Chaire de droit privé et de droit romain jusqu'au 31 octobre 2020.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération

Prof. Pascal PICHONNAZ